



Jeunesse Aulnaysienne

3, rue de Bougainville

93600 Aulnay-sous-Bois

☎ : 06 17 26 39 30

@ : jeunesseaulnaysienne@hotmail.com

Site internet officiel du club : www.jeunesseaulnaysienne.com

Facebook : [jeunesse.aulnaysienne](https://www.facebook.com/jeunesse.aulnaysienne)

Instagram : [jeunesse_aulnaysienne](https://www.instagram.com/jeunesse_aulnaysienne)

Snapchat : [jeunesseaulnay](https://www.snapchat.com/add/jeunesseaulnay)

Règlement intérieur du club (à garder)

La vie associative nécessite des règles et le respect de celles-ci. Le présent règlement est destiné à les fixer dans le cadre d'une discipline de vie librement consentie par chacun des membres de l'Association Jeunesse Aulnaysienne. La convivialité, le respect vis-à-vis des autres joueurs et le fair-play sont les fondements de ce règlement. Le non respect de ce règlement par un joueur peut entraîner des sanctions.

Informations du club :

Article 1- Toutes les informations concernant l'association sont consultables sur le site officiel de l'association accessible à l'adresse suivante :

<https://www.jeunesseaulnaysienne.com>

Il faut le consulter régulièrement car plusieurs informations importantes s'y trouvent.

Article 2- L'application « SPORTSREGIONS » permet de suivre l'actualité du club directement sur son smartphone (résultats, calendriers, événements, photos, vidéos, etc.). Pour suivre notre club, il faut créer un compte ensuite il faut suivre le club en tapant dans la barre de recherche : JEUNESSE AULNAYSIE NNE.

Article 3- La licence comprend la pratique du futsal, l'assurance responsabilité civile, les frais d'inscription et de la vie associative, le matériel et les tenues mis à disposition (ballons, chasubles, maillots, chaussettes, etc.).

Article 4- Pour les nouveaux joueurs qui souhaitent s'inscrire, nous proposons une séance d'essai. À l'issue de cette séance, il lui sera remis une demande de licence (disponible aussi en ligne sur le site internet officiel du club à l'adresse indiquée à l'article 1) à rendre dûment remplie avec l'ensemble des pièces justificatives et le paiement du montant de la licence. Après cette séance d'essai, l'adhésion à l'association sera nécessaire et obligatoire pour pouvoir continuer à pratiquer le futsal au sein de l'association.

Article 5- Dès réception de sa licence papier, il faut activer sa messagerie officielle FFF pour recevoir et envoyer des informations ou des suggestions directement via cette messagerie. De même, la FFF communiquera uniquement à travers cette messagerie.

Article 6- L'application « Joueurs FFF » est dédiée à tous les licenciés de la FFF afin de gérer sa saison comme un professionnel. Elle présente les statistiques individuelles et collectives, le calendrier des matchs, les résultats, le classement etc. Grâce à l'interview d'après-match, cette application permet également de vérifier ses propres statistiques, de voter pour le joueur du match etc. L'entraîneur peut y détailler le programme des entraînements, déclarer la liste des convoqués pour les matchs etc. Pour l'utiliser, il faut la télécharger puis créer un compte ou utiliser les identifiants et le mot de passe de votre compte « MyFFF » (compte inscrit sur votre licence papier et activé lors de la validation de votre licence accessible à l'adresse suivante : www.fff.fr/myfff/devenez-membre). Le nom de l'équipe à taper dans la barre de recherche est : A. J AULNAYSIE NNE.

Article 7- L'application « FOOT AMATEUR » permet de retrouver sur son smartphone tous les résultats, les classements, les calendriers de tous les matchs de vos clubs favoris. Pour suivre notre club, il faut créer un compte ou utiliser les identifiants et le mot de passe de votre compte « MyFFF » (compte inscrit sur votre licence papier et activé lors de la validation de votre licence accessible à l'adresse suivante : www.fff.fr/myfff/devenez-membre) ensuite il faut taper dans la barre de recherche : A. J AULNAYSIE NNE.

Article 8- La « Jeunesse Aulnaysienne » dispose aussi d'une page Facebook. Vous pouvez aimer la page afin de suivre toutes les informations, en temps réel, liées à la vie de l'association dont voici le lien :

<https://www.facebook.com/jeunesse.aulnaysienne>

Article 9- Certaines vidéos sont mises en ligne sur la chaîne Youtube du club accessible à l'adresse suivante :

<https://www.youtube.com/channel/UCHidEgTTh9GjyKoizqhYawQ>

Article 10- Nous vous rappelons que vous évoluerez en compétition officielle et/ou en compétition non officielle selon la progression de votre niveau en cours de saison, votre investissement et votre présence aux entraînements.

Article 11- L'association a le pouvoir de bloquer votre licence pour les années à venir pour toutes les compétitions officielles liées à la FFF (futsal, foot à 7, foot à 11 etc.). Il faudra donc veiller à rester constant dans votre comportement jusqu'à la dernière séance.

Boutique en ligne du club :

Article 1- Plusieurs articles à l'effigie de l'association sont en vente au sein du club à des prix préférentiels (tenues officielles du club, sacs à chaussures, gants, etc.). Tous ces articles sont consultables sur le site officiel de l'association accessible à l'adresse suivante (voir la rubrique correspondante) :

<https://www.jeunesseaulnaysienne.com>

Après choix des articles, les commandes peuvent se faire directement sur le site mais aussi auprès des responsables d'équipe ou des dirigeants. Le retrait s'effectuera en mains propres auprès de ces derniers.

Article 2- Les modes de paiements possibles sont indiqués directement sur le site.

Article 3- Une facture à votre nom pourra être imprimée à l'issue de la commande.

Rôle du dirigeant (voir aussi la rubrique déroulement des évènements sportifs et non sportifs) :

Article 1- Il est le lien entre les joueurs et les organismes (mairie, partenaires, etc.) ou clubs extérieurs.

Article 2- Il met à disposition le matériel d'entraînement et organise tous les évènements non sportifs (remise des trophées, fête de l'association, etc.).

Article 3- Il prévient par l'envoi de messages aux joueurs la date, l'heure et le lieu des évènements sportifs ou non.

Article 4- Il met à jour le site internet officiel de l'association accessible à l'adresse suivante :

<https://www.jeunesseaulnaysienne.com>

Article 5- Il met à jour toutes les données liées à la gestion du club sur Footclubs.fff.fr (il entre les licences à valider, il saisi les résultats des matchs, il édite les feuilles de match, etc.).

Article 6- Il met à jour le compte Facebook et la chaîne Youtube du club en y publiant toutes les informations liées à la vie de l'association.

Article 7- L'association n'appartient pas exclusivement aux dirigeants. Elle appartient, à part égale, à l'ensemble des personnes inscrites.

Rôle du responsable d'équipe (voir aussi les rubriques évènements sportifs et non sportifs) :

Article 1- Il doit prendre en charge l'organisation de tous les évènements sportifs de son équipe et doit permettre leur bon déroulement.

Article 2- Il est le lien entre tous les joueurs de son équipe.

Article 3- Il doit savoir maintenir une bonne entente entre les joueurs.

Article 4- Il récupère toutes les demandes de licence de son équipe uniquement si elles sont complètes.

Article 5- Il garde une copie des licences joueurs.

Article 6- Le responsable d'équipe, spécialement présent pour constituer les équipes à la fin des entrainements, désignera les joueurs qui constitueront les équipes pour les prochaines rencontres. Les joueurs ne peuvent en aucun cas changer d'équipe même après négociation avec un joueur de l'autre équipe. La nomination d'un joueur dans une équipe est donc définitive jusqu'au prochain match. Les critères de choix sont en général la rigueur, la constance, la motivation, l'investissement, l'envie de progresser, l'assiduité, la ponctualité ainsi qu'une attitude irréprochable.

Article 7- Il anime tous les évènements liés à son équipe (les entrainements, les matchs amicaux, les matchs officiels, ...).

Article 8- Il met en œuvre les objectifs personnels de chaque joueur ainsi que ceux de chaque équipe.

Article 9- Il doit être cohérent dans la dans la conduite d'un groupe et prend des décisions claires et justes.

Article 10- Il prévient par l'envoi de messages à l'ensemble des joueurs de son équipe la date, l'heure et le lieu des évènements sportifs (entrainements, matchs amicaux et matchs officiels).

Article 11- En cas d'absence de son équipe, il doit prévenir les dirigeants et le responsable de l'équipe adverse.

Article 12- Il anime l'avant-match, il donne les directives avant et pendant le match et il fait un débriefing à la fin du match. Toutes les directives données par le responsable d'équipe ne sont pas négociables (tactique de jeu, placement, temps de jeu, changements, etc.).

Article 13- Il doit connaître les différents systèmes de jeu afin d'en adopter un au moment voulu.

Article 14- Lors des matchs à domicile, le responsable d'équipe doit d'abord remplir la feuille de match avant de la donner à l'équipe adverse. Lors des matchs à l'extérieur, il faut demander à la récupérer dès votre arrivée.

Article 15- À la fin des matchs à l'extérieur, le responsable d'équipe finit de remplir la feuille de match, la signe et la photographie. La photographie est obligatoire pour laisser une trace officielle. Elle doit être envoyée aux dirigeants.

Article 16- Pour les matchs à domicile de l'équipe Futsal Critérium, le responsable d'équipe envoie la feuille de match, dans une enveloppe timbrée, à l'adresse suivante :

LIGUE DE PARIS ILE DE France
5, Place De Valois
75041 PARIS CEDEX

Article 17- Pour les matchs à domicile de l'équipe Futsal Officielle, le responsable d'équipe envoie la feuille de match, dans une enveloppe timbrée, à l'adresse suivante :

DISTRICT SEINE SAINT-DENIS
65-75 avenue Jean Mermoz
93120 LA COURNEUVE

Article 18- Il envoie les scores au dirigeant à l'issue des matchs pour permettre les mises à jour sur le site internet du club.

Article 19- Il envoie aussi une photographie contractuelle et en bonne qualité de l'évènement en cours.

Article 20- Il peut prendre des sanctions envers ses joueurs pour des fautes graves commises en collaboration avec les dirigeants.

Article 21- Il doit connaître les règles d'hygiène et de sécurité afin de les appliquer concrètement. Il assiste et conseil les autres dans leurs mises en œuvre.

Rôle du joueur (voir aussi les rubriques déroulement des évènements sportifs et non sportifs) :

Article 1- Il participe aux évènements sportifs ou non qui sont organisés par l'association.

Article 2- Il apporte sa licence papier à chaque match officiel (si le club décide de les distribuer aux joueurs).

Article 3- Il apporte ses chaussures spéciales futsal, ses protège-tibias et ses chaussettes officielles à tous les matchs (amicaux et officiels). Cette liste non exhaustive est aussi valable pour les entraînements.

Article 4- La tenue officielle du club est exigée à tous les évènements organisés par le club pour représenter ses couleurs. En cas d'oubli, le club se réserve le droit d'interdire, au joueur concerné, sa participation.

Article 5- L'équipement ou la tenue des joueurs ne doit en aucun cas présenter un danger quelconque pour eux-mêmes ou pour les autres. À ce titre, le port de bagues, chaînes, montres, boucles d'oreilles, etc. est interdit pendant la pratique de toutes les activités sportives.

Article 6- Il doit répondre par un message clair et définitif dans les délais impartis en répondant par « PRÉSENT » ou « ABSENT » selon sa disponibilité pour tous les évènements organisés par l'association reçus par textos. Après dépassement des délais, aucune réponse tardive ne sera retenue et le joueur ne pourra pas participer aux évènements auxquels il a été convié.

Article 7- En cas d'indisponibilité à un évènement, le joueur doit obligatoirement prévenir son responsable d'équipe, dans les délais impartis, en envoyant « ABSENT ».

Article 8- Chaque joueur doit se présenter aux différents lieux de rendez-vous par ses propres moyens (transports en commun, voiture, scooter, vélo, etc.). Il doit donc s'assurer que son moyen de transport est disponible pour arriver à l'heure au lieu de rendez-vous avant de répondre « PRÉSENT ». Rien n'empêche les joueurs de pouvoir s'organiser entre eux afin de se déplacer ensemble mais il faut s'assurer de la disponibilité de celui qui aura la responsabilité de vous emmener avant de répondre « PRÉSENT » (prendre en compte les embouteillages, les grèves, le climat, les heures de pointe, etc.). Une tolérance de 15 minutes de retard est acceptée. Au-delà, le joueur sera invité à retourner chez lui.

Article 9- Le joueur doit arriver à l'heure aux différents lieux de rendez-vous car les matchs amicaux et officiels débiteront seulement une demi-heure après l'heure indiquée sur les messages. Un joueur en retard ne pourra en aucun cas participer aux matchs amicaux et officiels, pour n'importe quel motif (école, travail, bouchons, trajet long et/ou compliqué, à court de carburant, égaré, etc.), car il n'aura pas assisté à l'avant-match, pris connaissance des directives, pu s'échauffer, pu s'étirer, etc. Votre responsabilité est d'anticiper tout ce qui pourrait vous ralentir (vérifier l'adresse envoyée sur votre GPS, etc.). En résumé, un joueur en retard est un joueur qui ne jouera pas. Si un joueur sent qu'il ne pourra pas arriver à l'heure, il doit tout simplement répondre « ABSENT » par message dans les délais impartis.

Article 10- Il applique les consignes données par le responsable d'équipe et les dirigeants.

Article 11- Il doit savoir s'autocontrôler pour une bonne entente lors de toutes les activités.

Article 12- Les joueurs ont la possibilité de solliciter la mise en place d'une réunion officielle avec les dirigeants et/ou avec les responsables d'équipe pour communiquer sur un sujet particulier (par exemple en cas de problèmes avec un autre joueur, de problèmes personnels, de difficultés financières, etc.).

Rôle du bénévole (voir aussi les rubriques déroulement des évènements sportifs et non sportifs) :

Article 1- Le bénévole offre gratuitement son temps, son énergie, etc. au profit de l'association en assurant, avec sérieux et régularité, des activités choisies conjointement. C'est un engagement libre et consenti.

Article 2- En aucun cas il n'est indemnisé et aucun avantage ne lui est offert. Ses seules contreparties sont le respect, la reconnaissance et le remerciement.

Déroulement des évènements sportifs :

Article 1- Pour les matchs amicaux et officiels, un idéal de 9 joueurs pourra y participer (doublage des postes). Ainsi, un joueur disponible ne veut pas forcément dire qu'il va faire partie de la feuille de match.

Article 2- Seuls les joueurs ayant participé à l'entraînement pourront participer aux matchs amicaux ou matchs officiels.

Article 3- L'utilisation des vestiaires est recommandée pour se changer et déposer ses affaires. Toutefois, en cas de pertes ou de vols, l'association décline toute responsabilité.

Article 4- Avant chaque évènement sportif (entraînements, match amicaux, matchs officiels), il faut obligatoirement et systématiquement faire des exercices d'échauffements et d'étirements (les ballons ne doivent pas sortir des sacs avant la fin de ces exercices).

Article 5- Si un joueur ne souhaite pas s'échauffer et/ou s'étirer, il doit rester assis et attendre sans toucher aux ballons. Il pourra réintégrer les activités dès que ces exercices seront terminés.

Article 6- Même en début de saison, l'invitation de nouveaux joueurs aux entraînements et aux matchs loisirs est soumise à autorisation des dirigeants. Il faudra donc envoyer un message confirmant leur venu et leur nombre. En cours d'année, l'invitation de nouveau joueur sera conditionnée au départ d'un ou plusieurs joueurs (exclusion définitive, blessure grave, déménagement, ...).

Article 7- Dans de rares cas, un entraînement pourra être annulé ou déplacé à un autre jour.

Article 8- Si un match amical ou officiel n'a pas lieu, les dirigeants pourront décider d'organiser un entraînement et/ou un match loisir.

Article 9- Si une des équipes se retrouve en sous-effectif juste avant le prochain match, l'entraîneur pourra recruter parmi les meilleurs joueurs de l'autre équipe présents à l'entraînement.

Article 10- Les matchs amicaux et officiels doivent se jouer dans le silence complet. Ce sont les dirigeants et/ou les responsables d'équipe qui auront le droit de parler afin de replacer un joueur ou de donner des directives à l'ensemble des joueurs. Les joueurs n'ont donc pas le droit de faire des reproches à leurs coéquipiers.

Article 11- Pendant les matchs amicaux ou officiels, les changements sont réglementés. Le responsable d'équipe indiquera à l'avant-match, la durée du temps de jeu pour chaque joueur. Elle sera généralement comprise entre 10 et 25 minutes par mi-temps (cela dépendra du nombre de joueurs présents). Les changements se feront donc toutes les 5, 6, 8, 10, 12, 13 ou 25 minutes (cela dépendra du nombre de joueurs présents). Les changements se feront obligatoirement par binôme si les postes sont doublés sinon ils se feront individuellement. Aucun joueur n'aura le droit de sortir avant que son temps de jeu ne soit écoulé (aucune sortie prématurée ne sera permise sauf en cas de blessure grave).

Article 12- Étant donné qu'il y a des postes différents en futsal et que chaque joueur est unique, il ne faut pas s'étonner que les autres joueurs de votre équipe ne fassent pas comme vous sur le terrain. Il faudra donc s'efforcer d'être tolérant vis-à-vis de ses coéquipiers car chacun a le droit de pratiquer son jeu si et seulement si son jeu n'est pas en contradiction avec les règles du futsal ou celles dictées par le responsable d'équipe et/ou les dirigeants.

Article 13- Le poste des joueurs sur le terrain n'est pas définitif. Il pourra être modifié et adapté à chaque match (amical ou officiel) selon les directives du responsable d'équipe lors de l'avant-match.

Article 14- En cas d'indisponibilité de tous les gardiens, un joueur volontaire pourra faire office de gardien. Si aucun joueur ne se présente, le responsable d'équipe en désignera un généralement pour la totalité du match.

Article 15- En cas d'absence de l'arbitre lors d'un match qui en nécessite un, un joueur pourra se porter volontaire. Si aucun joueur ne se présente, le responsable d'équipe en désignera un pour la totalité du match.

Article 16- En cas d'absence de l'arbitre de touche lors d'un match qui en nécessite un, un joueur volontaire sera désigné. Si aucun joueur ne se présente, le responsable d'équipe en désignera un pour la totalité du match.

Article 17- Les directives des responsables d'équipe ne sont pas négociables et doivent être appliquées jusqu'à la fin du match ou jusqu'à nouvel ordre. En aucun cas, les directives (tactique de jeu, changements, postes, ...) ne pourront être modifiées pendant les matchs même à la mi-temps. Ce qui a été décidé à l'avant-match doit être mené jusqu'à son terme même si les conditions et le score ne sont pas en notre faveur.

Article 18- Pendant l'avant-match et les débriefings, il faut le silence complet et une grande attention. Ils se dérouleront le plus souvent dans un lieu fermé tel que dans un vestiaire pour favoriser la concentration.

Article 19- Dans le cas où un joueur refuse d'appliquer concrètement les directives du responsable d'équipe, le joueur sera remplacé sur le champ sans modifier les temps de jeu mis en place. Après une phase d'explications, il réintégrera son poste uniquement après écoulement de son temps de jeu et de celui qui l'aura remplacé.

Article 20- Dans le cas où un joueur refuse de sortir du terrain (après écoulement de son temps de jeu ou après décision du responsable d'équipe), une sanction automatique sera appliquée et sera d'un minimum d'un match de suspension.

Article 21- Lors des matchs loisirs après les entraînements, si les équipes sont en sureffectif, l'ensemble des joueurs doivent tourner à l'extérieur à tour de rôle. Les remplacements se feront à tous les buts encaissés ou lorsque deux buts sont marqués à l'équipe adverse.

Article 22- Lors de ces matchs loisirs ou pendant certains entraînements, le port des chasubles est obligatoire pour tous les joueurs de toutes les équipes.

Article 23- En cas d'absence du gardien lors des matchs loisirs après les entraînements, les joueurs doivent passer à tour de rôle aux cages en fonction de l'âge (du plus petit au plus grand). Si l'équipe est en sureffectif, l'ensemble des joueurs formeront deux groupes. Un groupe qui tournera à l'extérieur et l'autre au but.

Article 24- Lors des matchs loisirs après les entraînements, les équipes seront constituées par les responsables d'équipe. Les matchs s'effectueront à 5 contre 5 (pour s'habituer aux règles officielles). Lorsqu'il y a plus de 12 joueurs présents, il y aura la constitution d'une troisième équipe ou plus (sauf si les responsables d'équipe décident de faire autrement).

Article 25- Dans le cas où il y a plusieurs équipes présentes, un tirage au sort doit avoir lieu pour connaître les équipes qui jouent en premier (sauf si les responsables d'équipe décident de faire autrement).

Article 26- Ces matchs vont jusqu'à 2 buts ou bien le score le plus élevé à l'issue du temps réglementaire. L'équipe restante affronte une nouvelle équipe entrante. Chaque confrontation durera généralement 5 minutes.

Article 27- Lors d'un match nul, c'est l'équipe restée le plus longtemps sur le terrain qui sort.

Article 28- En cas de match nul lors du premier match, un tirage au sort doit être fait.

Déroulement des événements non sportifs :

Article 1- En début d'année, une liste de volontaire sera demandée afin d'accueillir, d'encadrer et d'entraîner l'équipe jeune à tour de rôle. Un minimum de cinq volontaires par année fera l'affaire.

Article 2- Une séance de remise des trophées sera organisée en fin d'année afin de récompenser les joueurs pour les efforts fournis, pour leur participation, pour leur sérieux, etc. (meilleur joueur, meilleur passeur, meilleur défenseur, meilleur goal, etc.).

Article 3- Quelques évènements auront lieu en cours d'année pour mettre en évidence l'image de notre club. On participera donc à certaines fêtes du quartier, au forum des associations, etc.

Article 4- Des séjours (tournoi à l'étranger, voyage au ski, séjour à Center Parcs, vacances en camping, etc.) et des sorties (cinéma, journée barbecue, base de loisirs, parcs d'attractions, etc.) peuvent aussi être organisés par le club.

Article 5- Des séances d'aides aux devoirs pourront être proposées aux joueurs encore étudiants.

Règles supplémentaires du futsal :

Article 1- S'il y a faute, la demande se fait en levant la main et en disant « faute » en évitant les gestes brusques.

Article 2- Si l'on veut appliquer la règle des 5 mètres (touches et corners), il faut le dire à voix haute pour que l'arbitre et les joueurs l'entendent.

Article 3- La durée des matchs amicaux et officiels est défini par le responsable d'équipe avant le début des matchs en collaboration avec l'équipe adverse (généralement 2 fois 25 minutes).

Article 4- Le futsal est un sport disposant de ses propres règles qui sont différentes de celles du football classique. C'est pourquoi les tacles ne sont pas permis et les contacts entre joueurs sont aussi à éviter.

Article 5- Toutes les règles officielles du futsal FFF sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante :

http://fr.fifa.com/mm/document/affederation/federation/futsal_lotg_2006_fr_1593.pdf

Il faut le lire attentivement avant tous les matchs amicaux et officiels pour se familiariser avec ces règles.

Obligations :

Article 1- Pour participer aux évènements organisés par l'association, il est impératif que le joueur puisse avoir une licence valide et un certificat médical de non contre-indication à la pratique du futsal à jour.

Article 2- Lors des inscriptions, chaque joueur doit s'acquitter du montant de la licence annuelle arrêté par l'association.

Article 3- Les licences officielles sont individuelles. Elles ne peuvent donner lieu à un échange sous aucun prétexte. Il est donc strictement interdit de faire jouer quelqu'un à sa place ou de décider seul de se faire remplacer par un autre lors d'un évènement sportif organisé par l'association peu importe le motif (blessure, compléter une équipe, fatigue, etc.).

Article 4- Il faut absolument respecter l'ensemble des équipements sportifs, des matériels, etc. mis à votre disposition.

Article 5- Il est strictement interdit de fumer dans les parties communes et à l'intérieur des gymnases et locaux.

Article 6- Il ne faut pas jeter de débris dans les locaux, les vestiaires, etc. Des poubelles sont prévues à cet effet.

Article 7- Le nettoyage des lieux fréquentés est impératif après chaque utilisation.

Article 8- L'accès aux gymnases et aux locaux est formellement interdit aux vélos. Ils doivent être attachés avec un antivol à l'extérieur dans les emplacements destinés aux vélos.

Sanctions :

Article 1- Exclusion définitive avec faute grave sans remboursement (avec blocage ou non de la licence).

Article 2- Faute mineure avec remboursement au prorata du temps passé dans l'association (par trimestre).

Article 3- Exclusion temporaire de l'association puis réintégration après une période plus ou moins longue (durée qui sera décidée en commission disciplinaire).

Article 4- Suspension d'un ou plusieurs matchs (loisirs, amicaux et officiels).

Article 5- Avertissement et arrangement à l'amiable.

Article 6- Sanctions financières (pour non réponse à un message, pour mauvais comportement, pour retard, etc.). Le montant sera décidé en commission disciplinaire.

Article 7- Attention, toutes les sanctions liées à la FFF (District 93, Ligue Paris Île-de-France, etc.) pour des cartons, violences volontaires, etc. sont entièrement à la charge du licencié (informations transmises par mail officiel).

Article 8- Une exclusion définitive sera prononcée systématiquement en cas d'insulte ou de bagarre avec un coéquipier, un adversaire, un arbitre, un supporter, etc. lors de tous les évènements organisés par l'association.

Article 9- Si un joueur ne répond pas à trois textos consécutifs, le responsable d'équipe arrêtera définitivement de lui envoyer des messages jusqu'à la fin de la saison. Il devra se renseigner par ses propres moyens.

Article 10- Si un joueur ne répond pas positivement à plusieurs convocations, le responsable d'équipe se réserve le droit de ne plus le convoquer.

Engagements :

Article 1- Adopter une attitude « fairplay » est un gage de bon fonctionnement.

Article 2- Les activités proposées ont pour but le divertissement dans un jeu collectif.

Article 3- L'engagement de chacun est de mettre en œuvre toutes les conditions pour favoriser le bon déroulement des évènements sportives ou non, à savoir :

- Respect de ce règlement,
- Respect des partenaires et des adversaires,
- Respect des dirigeants, du responsable d'équipe et du coach,

- Respect des installations sportives et des agents qui y travaillent.

Article 4- Ce présent règlement peut subir des modifications à tout moment. Dans ce cas, vous en serez averti par un moyen de communication.

Article 5- Dépassé le délai d'une semaine après avoir reçu ce présent règlement (format numérique ou papier), ce dernier vaut acceptation sans réserves ni conditions.

Attention :

Les actes contraires à ce qui précède, entraîneront l'annulation de la licence et l'exclusion définitive de la personne fautive sans aucun remboursement et l'interdiction d'accès à l'ensemble des événements organisés par l'association.